

Fonds commun de placement dans l'innovation



Gorges du Bras de Caverne, île de la Réunion, France (21°01' S – 55°33' E). "De nombreuses gorges comparables à celles de la rivière du Bras de Caverne, qui creuse son lit dans les fractures volcaniques du cirque de Salazie, rendent difficile l'accès à la partie centrale de l'île de la Réunion. Certains sites n'ont été explorés que tardivement, comme le Trou de fer, un ravin de 250 m visité pour la première fois en 1989. Ainsi préservée de l'emprise humaine, la forêt tropicale, où abondent bruyères géantes, fougères et lichens, a conservé son état primaire sur les reliefs volcaniques de l'île."

© Yann Arthus-Bertrand/La Terre vue du ciel, éditions de la Martinière - www.yannarthusbertrand.org - www.goodplanet.org

A Plus Planet 3



Partenaire de

GoodPlanet.org

www.aplusfinance.com

En souscrivant à A Plus Planet 3

■ Contribuez à la protection de l'environnement

A Plus Planet 3 est un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation thématique, qui investit dans les actions de sociétés qui ont pour activité la protection, la réhabilitation ou la préservation de l'environnement.

■ Participez au développement durable

"Un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs".
Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, Rapport Bruntland, 1987.

■ Soutenez des sociétés innovantes

Votre investissement permet le développement de nouvelles technologies qui apportent des solutions appropriées aux exigences environnementales.
Cet investissement présente un risque de perte en capital.

- Bénéficiez d'économies d'impôts en contrepartie d'une durée de blocage de 7 ans minimum (soit jusqu'au 31/05/2017). La durée de blocage peut aller jusqu'à 9 ans (soit jusqu'au 31/05/2019) en cas de mise en liquidation des fonds avant la fin de la 7ème année, sur décision de la société de gestion.

Vous bénéficiez d'un double avantage fiscal* :

- Une réduction d'impôt de 25 % d'un montant maximum d'investissement de

12 000 euros

pour un célibataire

24 000 euros

pour un couple

- Une exonération d'impôt sur les plus-values (hors prélèvements sociaux)

* A condition de conserver les parts 5 ans minimum à compter de la fin de la période de souscription. Toutefois, la durée de blocage du fonds est de 7 ans minimum. Ces avantages sont cumulables avec ceux des FIP.

Un marché porteur

Le marché de l'environnement croît plus vite que la moyenne des secteurs d'activité, avec une progression de 15 à 30 % par an.

La hausse du prix de l'énergie, la prise de conscience de la rareté des ressources naturelles, et plus particulièrement de l'eau, ont contribué au développement de ce secteur.

Le contexte politique et législatif favorise les perspectives de développement.

La stratégie d'investissement

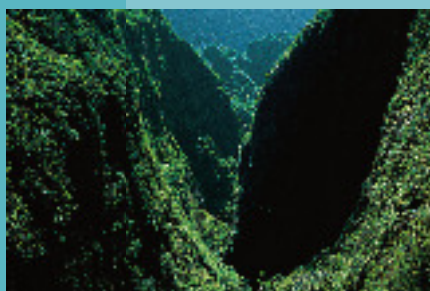
L'objectif de ce fonds est l'investissement dans le développement durable, avec une politique de gestion diversifiée.

- 60 % du portefeuille est investi dans des sociétés innovantes ayant développé des technologies tournées vers la protection de l'environnement :
 - énergies renouvelables : éolienne, biomasse, solaire, géothermique, hydraulique
 - recyclage des déchets : collecte, tri, traitement, transformation, valorisation, stockage des résidus
 - traitement de l'eau : assainissement des eaux usées, dépollution, purification
 - biodiversité : conservation de la variété des espèces et des écosystèmes
- 40 % du portefeuille est investi dans des OPCVM, notamment dans des fonds dont la gestion est axée sur l'environnement et l'Investissement Socialement Responsable.

Un fonds solidaire

A Plus Planet 3 vous permet de concilier investissement et éthique. De plus, un pourcentage des montants souscrits sera reversé à GoodPlanet.org, une association à but non lucratif, présidée par Yann Arthus-Bertrand et qui oeuvre pour la promotion du développement durable.

A Plus Planet 3
est partenaire de 



Gorges du Bras de Caverne, île de la Réunion,
France (21°01' S – 55°33' E).
© Yann Arthus-Bertrand/La Terre vue du ciel
éditions de la martinère

"Nous avons besoin de grands projets ayant pour but d'éveiller le plus grand nombre aux problèmes environnementaux et sociaux auxquels nous sommes tous confrontés. Seule une prise de conscience collective provoquera le changement vers un développement durable. C'est la raison pour laquelle j'ai créé l'association GoodPlanet.org."



Yann Arthus-Bertrand
www.goodplanet.org

A Plus Finance, société de gestion indépendante, dispose d'une expérience de neuf ans dans la gestion des fonds d'innovation.

Grâce au savoir-faire entrepreneurial, industriel et financier des trois associés gérants, elle apporte aux entreprises sélectionnées une véritable valeur ajoutée, permettant d'optimiser leur croissance et leur valorisation.

Le parcours des trois associés

Niels COURT-PAYEN ESCP 84
Équipes LBO de Paribas
Paribas Affaires Industrielles

Frédéric BAYOL ESCP 83
Auditeur du cabinet Mazars
Gestionnaire à l'Européenne
de Banque

Jean-Michel PIMONT X 79
Directeur du Développement
de la SSII Devoteam Fondateur
de Mimetics et de PurpleEyes

Forme juridique : A Plus Planet 3 est un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation

Dépositaire : BNP PARIBAS Securities Services

Gestionnaire : A Plus Finance est une société de gestion indépendante agréée par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) pour la gestion de Fonds Communs de Placements dans l'Innovation (FCPI)

Caractéristiques :

Montant de la part : 100 euros
Souscription minimum : 2 000 euros
Souscription ouverte jusqu'au : 31/05/2010
Droits d'entrée : 5 % maximum
Frais de gestion : 3,85 % TTC
Échéance du fonds : 7 ans
Code ISIN : Part A : FR0010786665

Frais

Compte tenu des frais de souscription, la totalité des frais pourrait dépasser 10 % lors du 1er exercice comptable.

CATEGORIE DE FRAIS	% OU MONTANT	BASE DE CALCUL	PERIODICITE DE PAIEMENT
FRAIS A LA CHARGE DU SOUSCRIPTEUR			
Commission de souscription	5 % maximum, cette commission peut être moindre	Montant souscrit	Uniquement lors de la souscription
Commission de rachat	0,5 %	Montant des rachats	Uniquement lors du rachat
FRAIS A LA CHARGE DU FONDS			
Frais de gestion dus à la société de gestion	3,85 % TTC annuels	Actif net	Semestrielle
Frais de constitution dus à la société de gestion	1,50 % TTC des versements	Montant des versements	Prélevés en deux fois, à la fin de chaque période de souscription
Frais de dépositaire dus à BNP Paribas Securities Services	0,05 % HT annuels	Actif net	Semestrielle
	Passif : 8 à 16 euros HT	Par porteur	Annuelle
	Conservation des actifs : à partir de 0,006% HT pour les actions, obligations et TCN français, jusqu'à 0,025 % HT pour les OPCVM luxembourgeois et irlandais	Par ligne	Annuelle
	Frais de transaction : à partir de 6 € pour les OPCVM français domiciliés chez le dépositaire, jusqu'à 35 € pour les OPCVM luxembourgeois et irlandais	Par mouvement	
Frais de délégation administrative et comptable dus à BNP Paribas Fund Services	De 0 à 15 000 000 € : 0,09 % par an avec un minimum de 9000 € HT par fonds et par an ; au-delà de 15 000 000 € : 0,05 % par an avec un minimum de 13 500 € HT par fonds	Actif net	Semestrielle
Frais de communication supportés par le fonds	0,1 % TTC maximum	Actif net	Annuelle
Honoraires du Commissaire aux Comptes Corevise	7.000 € HT maximum	Tarif horaire	Annuelle
Frais d'étude et de suivi remboursés à la Société de gestion le cas échéant	0,95 % HT maximum *	Actif net	Annuelle
Frais indirects pour l'investissement dans des OPCVM cibles	1% HT	Actif net	Annuelle

* dans la limite des frais réels facturés

Respect des critères d'investissement au 31 décembre 2008

DENOMINATION	DATE DE CREATION	% DE L'ACTIF ELIGIBLE A LA DATE DU 31/12/2008	DATE A LAQUELLE L'ACTIF DOIT COMPRENDRE AU MOINS 60% DE TITRE ELIGIBLES
A Plus Innovation	décembre 2001	78%	31 décembre 2003
A Plus Innovation 2	décembre 2002	100 %	31 décembre 2004
A Plus Innovation 3	décembre 2003	100 %	31 mai 2006
A Plus Innovation 4	décembre 2004	91 %	31 mai 2007
A Plus Innovation 5	décembre 2005	74 %	31 mai 2008
A Plus Innovation 6	décembre 2006	56 %	31 mai 2009
A Plus Innovation 7	décembre 2007	48 %	31 mai 2010
A Plus Planet	décembre 2007	28 %	31 mai 2010
A Plus Croissance	mai 2008	21 %	30 novembre 2010

AVERTISSEMENT : L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 7 années à compter de la fin de la période de souscription (soit jusqu'au 31/05/2017), sauf cas de déblocages anticipés prévus dans le règlement. La durée de blocage peut aller jusqu'à 9 ans (soit jusqu'au 31/05/2019), en cas de mise en liquidation du fonds avant la fin de la 7ème année.

Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » de la notice d'information.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automa-

tiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Date de l'agrément AMF : 20 août 2009



A Plus Finance
8 rue Bellini • 75116 Paris
Tél. : 01 40 08 03 40

www.aplusfinance.com